



32 Route de Tarbes - Centre Actipole
64320 IDRON
☎ : 05.59.82.81.77 / 📞 : 06.21.69.41.19



FORMATION PERMIS AM (BSR) : 200 € TTC

Pour rouler en toute sécurité nous incluons 4 heures de code avant la formation pratique en circulation.

La formation, d'une durée de 7h, sans examen, s'organise autour de 3 types d'enseignements :

Formation pratique hors circulation (2h) :

- Connaissance des équipements indispensables à la conduite et de leurs rôles
- Connaissances des principaux organes du cyclomoteur/tri-quadricycle légers à moteur, des contrôles indispensables du véhicule pour son entretien et le maintien de la sécurité
 - La maîtrise technique du véhicule hors circulation

Formation pratique en circulation (4h) :

Durant ces 4 heures de formation, l'élève devra apprendre à maîtriser :

- Démarrage du cyclomoteur/tri-quadricycle légers à moteur et insertion dans la circulation
- Ralentissement et immobilisation du cyclomoteur/tri-quadricycle légers à moteur
- Recherche des indices utiles à la circulation (signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers)
 - Adaptation de l'allure à l'environnement et maîtrise des distances de sécurité
 - Choix de sa position sur la chaussée
 - Franchissement des différents types d'intersections
 - Changement de direction

Sensibilisation aux risques (1h) :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite de cyclomoteur/tri-quadricycle léger à moteur
 - La vitesse et ses conséquences

Équipements obligatoires en formation :

Casque homologué, gants possédant le marquage NF ou CE, blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants, pantalon ou combinaison, et bottes ou chaussures montantes.

NB : La formation théorique se déroule et se valide au collège, en classe de 5e ou de 3e : il s'agit de l'Attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau ou de second niveau (ASSR 1 ou ASSR 2). L'élève peut également valider la formation théorique en dehors du cadre scolaire, au travers de l'Attestation de sécurité routière (ASR), délivrée par le GRETA. La possession de l'ASSR 1, ASSR 2 ou ASR est obligatoire avant la formation pratique.



32 Route de Tarbes - Centre Actipole
64320 IDRON
☎ : 05.59.82.81.77 / 📞 : 06.21.69.41.19

Obtention du permis AM

A l'issue de la formation, l'école de conduite délivre à l'élève une attestation de suivi qui lui permettra d'obtenir le permis AM délivré en préfecture.

Attention : L'élève ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie AM qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

Conditions d'inscription

Pour vous inscrire, vous devez :

- Etre âgé de 14 ans minimum au moment de la constitution du dossier
- Etre titulaire de l'ASSR 1, l'ASSR2 ou l'ASR pour les personnes qui ont atteint l'âge de 16 ans à compter du 01/01/2004
- Pour les mineurs, une autorisation des parents ou du tuteur est obligatoire.

Horaires des Cours de Théorie/Permanence

Jours	Matin	Après midi	Soir
Mardi			17H30 A 19H30
Mercredi		14H00 A 16H00	
Vendredi			17H30 A 19H30
Samedi	10H00 A 12H00		